

Depuis 2012, la coopération entre l'Arménie et le Conseil de l'Europe, par le biais de plans d'action élaborés conjointement, vise à aligner la législation nationale sur les normes européennes en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie. Le plan d'action 2023-2026 met l'accent sur le soutien à la réforme judiciaire, la lutte contre la corruption et la cybercriminalité, l'amélioration des soins de santé dans les prisons, le renforcement de la probation, la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical, la garantie des droits sociaux, l'amélioration des droits de l'enfant, la prévention de la violence à l'égard des femmes et la promotion de la gouvernance démocratique.



TELECHARGER LE
PLAN D'ACTION
POUR L'ARMÉNIE
2023-2026

CHIFFRES CLÉS

AU 1ER JANVIER 2025



38 MEMBRES DU PERSONNEL

- 8 agents - équipe centrale
- 30 agents - équipes de projet



PROJETS RÉGIONAUX: 5

PROJETS NATIONAUX: 15

- 12 projets financés par des contributions volontaires
- 3 projets dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance de l'UE/Conseil de l'Europe



PLAN D'ACTION BUDGET

23 millions d'euros



FOCUS: PROGRAMME CONJOINT DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE

- Renforcer la justice
- Lutter contre la criminalité économique
- Promouvoir l'égalité et la non-discrimination
- Favoriser l'accès des femmes à la justice et lutter contre la violence à l'égard des femmes

Partnership for
Good Governance



partnership-governance-eu.coe.int

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Répondre aux besoins des réfugiés



Le service de migration et de citoyenneté a amélioré la prestation de services pour plus de 16 000 personnes déplacées en Arménie, en renforçant les capacités des autorités nationales compétentes et des professionnels du droit.

Plus de 500 femmes réfugiées ont bénéficié d'une formation professionnelle.

10 municipalités arméniennes ont élaboré des stratégies de résilience et 4 d'entre elles ont reçu des subventions pour répondre aux besoins urgents et à moyen terme des réfugiés.

Renforcement de l'État de droit et de la réforme de la justice

Des modifications du code judiciaire ont établi un nouveau système d'appel pour les affaires disciplinaires.

80 % des petits litiges ont été transférés aux notaires, ce qui a permis de réduire la charge des tribunaux.



Les droits des personnes détenues mieux protégés



Le Centre de médecine pénitentiaire du ministère de la Justice a été transféré au ministère de la Santé, ce qui améliore la qualité des soins de santé fournis.

Création d'un centre de formation professionnelle à la prison de Sevan, afin d'améliorer l'employabilité des détenus après leur libération.

Sensibilisation à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes

200 éducateurs, 17 organisations de la société civile et 33 enquêteurs et officiers de police ont amélioré leurs connaissances sur l'égalité des sexes, la lutte contre les stéréotypes, le sexisme, la violence domestique et la protection des victimes.



Législation nationale adoptée

De nouvelles lois sur les procédures d'exécution et sur la garde policière ont été adoptées. Leur mise en œuvre correcte devrait contribuer à l'exécution des jugements au titre des articles 6 et 11 de la CEDH.

Améliorer l'autonomie locale

Sept projets de chapitres de la nouvelle loi sur l'autonomie locale élaborés conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.



Protection des droits de l'homme en biomédecine

L'Arménie a signé la Convention sur les droits de l'homme en biomédecine (Convention d'Oviedo).

PLUS D'INFORMATIONS